Politique de l'eau: qualité des eaux de baignade

1994/0006(COD) - 14/09/1994 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité approuve les principes esquissés dans les propositions de la Commission, mais attire l'attention sur certaines questions d'ordre pratique et s'interroge quant à la possibilité d'atteindre les résultats désirés. Il est donc regrettable que les propositions en vue de la nouvelle directive-cadre sur la qualité écologique des eaux n'aient pu être examinées parallèlement à la proposition à l'examen, étant donné que celle-ci devra s'insérer dans le cadre ainsi créé. Le Comité a formulé une série d'observations techniques relatives aux salmonelles, aux streptocoques fécaux, à la surveillance des micro-organismes connus sous le nom d'entérovirus, à la présence de plastiques non biodégradables dans les effluents et à la notion d'"excellente qualité" pour les eaux. Le Comité a également formulé des commentaires sur les coûts, qui pourraient être plus importants que prévus, sur la nécessité d'informer les touristes et sur le caractère impraticable des délais fixés.